

Produit par



Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité

URÉTHANE H/S MODIFIÉ À BASE D'EAU, CLAIR FINI SATINÉ



1. Identification

Nom du produit	URÉTHANE H/S MODIFIÉ À BASE D'EAU, CLAIR FINI SATINÉ		
Code du produit	WB-0230		
Autres moyens d'identification	CLEAR H/S W/B MODIFIED URETHANE SATIN.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Irritation cutanée (Catégorie 2)
Irritation oculaire (Catégorie 2B)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1)

ATTENTION

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H315 : Provoque une irritation cutanée

H320 : Provoque une irritation des yeux

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	3 - 5 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	3 - 4 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	0.5 - 2 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Peut causer une irritation de la peau et des yeux.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. En cas d'ingestion ou d' TM inhalation d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est une solution aqueuse qui ne soutient pas la combustion à moins que de l'eau soit évaporée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau

ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Retirer les contenants de la zone de déversement si cela est possible sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures élevées et la chaleur intense. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas réutiliser le contenant vide.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 35°C (50 à 95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m ³ . Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.			
Solvant Stoddard	VECD	580 mg/m ³	BC	
	VEMP (8h)	290 mg/m ³	BC	
Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol	100 ppm	525 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST	
	VECD	75 ppm	BC	
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	50 ppm	BC , US AIHA	
	50 ppm	270 mg/m ³	ON	
	VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON	
	20 ppm	97 mg/m ³	RSST	
Contrôles d'ingénierie	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations			

appropriés	de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Claire	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur		Point d'éclair	>98.9°C (210°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	4.6 (Air = 1)
Point d'ébullition	56.1°C (133°F)	Densité relative	1.04 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.133kPa (1 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	66.3%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition connu.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	Ingestion 8532 mg/kg Rat DL50 Inhalation 28.7 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Solvant Stoddard	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >12 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50 Peau 220 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation des yeux. L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol est non-irritant pour les yeux (lapins, OCDE 405). Le butoxy-2 éthanol peut causer une irritation des yeux (lapins, OCDE 405).
	Voie cutanée	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) peut causer une irritation modérée et de légers oedèmes lorsque appliqué pendant 4 heures sur la peau du lapin. L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol est non-irritant pour la peau (lapins, OCDE 404). Le Butoxy-2 éthanol est un irritant de la peau (Lapin - 20 heures, BASF test).
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Le butoxy-2 éthanol peut avoir des effets sur la reproduction et la fertilité à des doses qui étaient très toxiques pour les animaux (TOXNET). Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains	Aucun organe cible n'a été répertorié.

	organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique Le système nerveux central. pour certains organes cibles - exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.


12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 1474 mg/L; 96 h (2-butoxyethanol) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 1550 mg/L; 48 h (2-butoxyethanol) Poisson - Branchydanio Renio - eau douce CSEO >100mg/L; 21 d (2-butoxyethanol) Invertébré aquatique -Daphnia magna CSEO 100mg/L; 21 d (2-butoxyethanol) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 1840mg/L; 72h (2-butoxyethanol) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.42-2.3 mg/L; 48 h (Stoddard solvent) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 1.5mg/L; 72 h (Stoddard solvent) Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 100-180 mg/L; 96 h (CAS no 108-65-6) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 >500 mg/L; 48 h (CAS no 108-65-6)
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Le solvant Stoddard n'est pas facilement biodégradable selon sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) de 12-13% (EHC187, 1996). L'acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol est facilement biodégradable (83% en 10 jours) OCDE 301 F. Le Butoxy-2 éthanol est facilement biodégradable à 90.4% en 28 jours (OCDE 301B).
Potentiel de bioaccumulation	L'acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol ne devrait pas se bioaccumuler selon un faible coefficient de partition (Log K _{ow} 0.36). Le Butoxy-2 éthanol ne devrait pas se bioaccumuler selon son faible coefficient de partition (Log K _{ow} <2).
Mobilité dans le sol	L'acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol est soluble dans l'eau, et sera réparti dans l'atmosphère (10.22%), l'eau (89.73%), le sol (0.03%) et les sédiments (0.02%). Le Butoxy-2 éthanol a une valeur estimée K _{oc} de 0.83 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Dangers environnementaux	Contient un ingrédient qui est un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 9
Groupe d'emballage	III
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Réglementé UN 3082. Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, N.S.A. Classe 9, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-F
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non disponible
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	X	X		X
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								

Autres réglementations

SIMDUT 1988

D1A D2B

Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS

○ Protective Equipment

NFPA**16. Autres informations**

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-01-21
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>